

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 mai 2025

---

GÉNÉRALISER LA CONNAISSANCE ET LA MAÎTRISE DES GESTES DE PREMIERS SECOURS TOUT AU LONG DE LA VIE - (N° 1229)

Adopté

N° AS55

**AMENDEMENT**

présenté par  
M. Castiglione, rapporteur

---

**ARTICLE 3**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« en matière de prévention et de secours civiques ou de tout diplôme équivalent »

les mots :

« attestant du suivi d'une formation aux premiers secours dispensée à la journée ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement rédactionnel vise à faire référence à la nouvelle dénomination de la formation de référence aux premiers secours en France « Premiers secours citoyen » (PSC), anciennement dénommée « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1).